

Conseil municipal du 01/06/2015

1 Elaboration P.L.U/avenants n°4 : changement du titulaire du marché.

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la décision du Cabinet Bernard LEOPOLD de céder son activité urbanisme réglementaire au bureau GEOLITT.

Il convient de formaliser la poursuite de l'étude P.L.U par la signature d'un avenant au contrat tel que prévu par le code des marchés publics entre la Commune et GEOLITT.

Les membres du conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTENT, à l'unanimité, l'avenant n°4 relatif au changement de titulaire du marché au profit de :

Société GEOLITT située 7, rue Le Reun 29480 KERHUON.

Et autorisent le Maire à signer cet avenant.

2 Demande de CU n°02236615G0003

Vu la demande de terrains à bâtir sur la commune depuis quelques mois et l'offre inexistante,

Vu que la commune est propriétaire d'une parcelle mitoyenne au lotissement communal du Liors Gwen cadastrée C 212, située en limite d'agglomération, non enclavée, directement en continuité de la zone urbanisée du centre bourg et desservie par les réseaux d'eau d'électricité et de téléphone.

Considérant que l'intérêt de la commune de Trémel est d'accueillir une famille pour :

- pérenniser son école et le collège voisin de Plestin-Les-Grèves
- dynamiser la vie locale, associative et commerciale du secteur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande, à l'unanimité :

- que 800 m² de cette parcelle soit proposés à la vente pour un projet de construction d'une maison d'habitation pouvant accueillir une famille de quatre personnes.
- A l'Unité Territoriale d'accepter que ce terrain de 800 m² soit déclaré constructible.